

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2014**

Etaient présents : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto, Claude Lainé, Hélène Czarny, Elisabeth Bonamy, Chantal Declair, Chantal Deflubé, Pottiez Pascale, Patrick Lanot, Cédric Chemin
Absents excusés : Stéphane Jouanno ayant donné procuration à Philippe Cordonatto. Franck Rincheval
Absent non excusé : Paulo De Freitas,
Secrétaire de séance : Hélène Czarny.

En préambule : approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2014.

DELIBERATIONS

✦ **désignation d'une secrétaire de séance :**

Hélène Czarny est désignée à l'unanimité pour occuper ce poste.

✦ **Règlement du service assainissement CCCV (Communauté de Communes des Coteaux du Vexin) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter le règlement voté par le conseil communautaire de la CCCV en date du 21/11/2013. L'objet de ce règlement de service est de définir les conditions et modalités auxquelles sont soumis les raccordements des eaux pluviales aux réseaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

✦ **Terrain Sente Marabout :**

M. Danguèger ne possède qu'une seule parcelle alors que lors de la précédente délibération nous lui en avons attribué deux. Il y a donc lieu de redélibérer afin que le notaire puisse faire l'acte de vente. Le conseil municipal donne son accord

✦ **Election des représentants au C.C.A.S. (Centre Communal d'Actions Sociales) :**

Sont élus : Président Patrick Dauge

Membres Françoise Plumas, Hélène Czarny, Marc Petit Philippe Cordonatto.

Quatre autres personnes extérieures au Conseil municipal seront nommées ultérieurement.

✦ **Elections des membres aux commissions communales :**

Sont élus :

Echange culturel et sportif : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto, Claude Lainé, Pascale Pottiez, Chantal Deflubé, Chantal Declair, Françoise Plumas, Hélène Czarny.

Travaux : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto, Claude Lainé.

Communication : Hélène Czarny, Chantal Declair, Chantal Deflubé, Elisabeth Bonamy, Pascal Pottiez.

Ouverture des plis :

Titulaires	Suppléants
------------	------------

Patrick Dauge	Marc Petit
Philippe Cordonatto	Chantal Declair
Hélène Czarny	Chantal Deflubé
Elisabeth Bonamy	Claude Lainé

Urbanisme P. L.U : Patrick Dauge, Philippe Cordonatto, Hélène Czarny, Cédric Chemin.

Finances : Tout le Conseil Municipal.

Sécurité : Marc Petit.

Délégations aux Syndicats :

SMIVOSI (Syndicat Mixte à Vocation Scolaire d'Issou) : Chantal Deflubé, Cédric Chemin.

P.N.R. V. (Parc National Régional du Vexin) : Philippe Cordonatto, Pascale Pottiez.

Attention lors des réunions obligation d'avoir le corum.

SIMAVASA- SEY (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines et d'énergie) : Marc Petit, Chantal Declair.

CLIS (Commission locale d'informations et de Surveillance) EMTA : Patrick Dauge, Philippe Cordonatto.

CLIS BRUEIL EN VEXIN : Patrick Dauge, Philippe Cordonatto.

CLIS CALCIA : Patrick Dauge.

SARP INDUSTRIE : Marc Petit, Claude Lainé.

INTERCOMMUNALITE CCCV (Communauté de Commune des Côteaux du Vexin) : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : Patrick Dauge, Chemin Cédric.

STRDV (Syndicat de Transport de la rive droite du Vexin) : Françoise Plumas, Chantal Deflubé.

CORRESPONDANT DEFENSE : Marc Petit, Claude Lainé.

CORRESPONDANT CNAS (Caisse Nationale d'Action Sociale) : Hélène Czarny.

✚ **Taux imposition 2014 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une erreur a été faite par M. Le Percepteur lors du calcul de ces taux. Une nouvelle délibération doit être prise pour fixer les nouveaux taux. A savoir :

Taxe d'habitation	10.33%	au lieu de	10.32%
Taxe foncière propriétés bâties	9.40%	au lieu de	9.39%
Taxe foncière propriétés non bâties	34.69%	au lieu de	35.18%
CFE (Cotisation Foncière des entreprises)	18.78	au lieu de	18.81%

✚ **Délégations du Conseil Municipal au Maire:**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce dernier peut lui déléguer un certain nombre de compétences. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité et pour la durée du mandat de confier au Maire certaines délégations.

✚ **Indemnités du Maire et des adjoints:**

Les indemnités pour une commune de 650 habitants est fixé à 31% de l'indice 1015 pour le Maire et à 8.25% du même indice pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de fixer à compter du 1^{er} avril 2014 les indemnités du Maire et des adjoints au taux ci-dessus.

✚ **décision modificative:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons obtenu une subvention de 90000€ de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux). Cette somme viendra en déduction de l'emprunt contracté pour l'aménagement Mairie .

Suite à une erreur informatique il y a lieu aussi de réintégrer une somme de 186.21€ au compte 1068 plus 625.07€ correspondant à l'excédent de la Caisse des écoles qui vient d'être dissoute.

Doivent être également réintégrés les restes à réaliser de 149 785.77€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire toutes ces modifications.

✚ **Divers :**

Monsieur le maire explique que la caisse des écoles a été dissoute, faute de membres. L'organisation a été reprise par la commune. Ce qui ne change rien pour les enfants qui ont toujours un jouet à Noël, des livres en fin d'année etc... de toute façon le budget de la caisse des écoles était alimenté par une subvention communale.

RAPPEL : LA COMMISSION ECHANGE CULTUREL SPORTIF EST OUVERTE AUX HABITANTS (4 MEMBRES) AINSI QUE LA COMMISSION TRAVAUX (2 MEMBRES), LES PERSONNES DESIRANT Y PARTICIPER PEUVENT S'INSCRIRE EN MAIRIE.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Pascale Pottiez : Serait-il possible de mettre une barre dans les toilettes de la salle des fêtes pour les personnes à mobilité réduite ?

Patrick Dauge : oui nous allons en faire poser.

Chantal Deflubé : Peut-on voir les plans de la Mairie ?

Patrick Dauge : Maintenant que le permis de construire est accepté nous allons pouvoir le mettre en consultation en Mairie.

La séance est levée à 19 h 45.